



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

13/12/2019

Dossier complet le :

13/12/2019

N° d'enregistrement :

2 019,414

1. Intitulé du projet

Consolidation de la berge droite (est) du ruisseau de Favières le long du Camping des Prairies de la mer sur 450 mètres.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Les Prairies de la mer

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mme. Joanne MATISSART, directrice du camping

RCS / SIRET

3 9 3 2 6 9 3 4 5 0 0 0 3 8

Forme juridique

Société par actions simplifiées

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau.	Ouvrages de canalisation, de reprofilage et de régularisation des cours d'eau s'ils entraînent une artificialisation du milieu sous les conditions de respecter les critères et seuils suivants : -consolidation ou protection des berges, par des techniques autres que végétales vivantes sur une longueur supérieure ou égale à 200 m ;

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les berges du ruisseau de Favières le long du Camping des Prairies de la Mer s'érodent petit à petit. Les chalets et mobil-homes se trouvant proche de la berge seront en danger d'effondrement si les berges ne sont pas consolidées et que l'érosion continue. Le projet vise à consolider les berges du ruisseau de Favières sur 450 mètres, le long du Camping des Prairies de la Mer. Le projet consiste donc à la pose de planches en chênes d'une épaisseur 3 cms, hauteur de 20 cms et longueur de 3m fixées à l'aide de vis inox de 5X60 en façade des poteaux existants sur une hauteur de +/- 60 cm. Les ouvriers seront en waders dans l'eau pour effectuer les travaux avec des visseuses électroportatives. Des poteaux et barres sont déjà existants (voir photos en annexe). Les travaux s'appuieront sur l'existant pour consolider l'ensemble de la berge. Aucun engin mécanique n'interviendra sur le site. Les quelques déchets (reste de bois notamment) seront récupérés par l'entreprise effectuant les travaux. Les travaux s'effectueront hors période de fraie entre mars et septembre.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de stopper l'érosion menaçant les chalets et mobil-homes proches de la berge. Chaque année, la berge s'érode de plus en plus. Une petite structure en bois existe déjà le long de la berge mais ne maintient pas suffisamment pour stopper l'érosion. Le but est donc de s'appuyer sur cette structure existante pour consolider la berge et ainsi sécuriser le camping et les personnes l'occupant. La berge du camping fait 450 mètres de long et il n'y a pas de flores développées sur cette berge.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'approvisionnement en bois se fera via les allées du parc résidentiel. 450 m de planches en chêne seront utilisées. L'épaisseur des planches sera de 3 cm, une hauteur de 20 cm et une longueur de 3m. Ils seront fixés par vis inox de 5x60 en façade des poteaux existants sur une hauteur de +/- 60 cm.

L'accès se fera par le camping et le pont reliant le camping et le terrain arrière du site. Les travaux n'empièteront pas sur la berge gauche (ouest) du camping.

Le personnel sera en waders dans la rivière et utilisera des viseuses électroportatives pour fixer les planches avec les vis.

Aucun engin sera utilisé sur le chantier. La période de travaux se fera entre mars et septembre hors période fraie. Les déchets bois seront récupérés par l'entreprise réalisant les travaux. Des parterres favorisant le développement des essences locales et communes seront mis en place après renforcement des berges.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Après renforcement, des parterres avec terre naturelle seront mis en place (comme sur les photos en annexe), le but est de laisser les berges se reconstituer naturellement en flore. Les berges seront sécurisées, il n'y aura pas d'exploitation des berges par la suite.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un dossier d'autorisation Loi Sur l'Eau pour la rubrique 3.1.4.0 Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes : sur une longueur supérieure ou égale à 200 m (A) est en cours d'élaboration.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur de berge à consolider	450 mètres

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Camping "Les Prairies de la Mer"
Rue des Mazurettes
Favières 80120

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 1° 4 0' 3 3 " 190 Lat. 5 0° 1 4' 3 6 " 560

Point d'arrivée :

Long. 0 1° 4 0' 3 3 " 160 Lat. 5 0° 1 4' 2 4 " 030

Communes traversées :

Favières 80120

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF 1: Bocage de Favières-Ponthoile (220320037) ZNIEFF 2: Plaine Maritime Picarde (220320035)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Favières
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve en zone à DOMINANTE humide. La zone n'est pas référencée comme zone humide délimitée. Cependant, il s'agit d'une zone déjà bâtie, les travaux n'empiéteront pas sur l'autre berge mais uniquement sur la partie camping.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques Naturels Marquenterre-Baie de Somme. C'est un plan approuvé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZSC (natura2000 habitats) : 200 mètres de « Marais arrière-littoraux Picards », 4 150 mètres de « Estuaires et littoral picards (baie de Somme et de l'Authie), 8 000 mètres de "Massif forestier de Crécy-en-Ponthieu", 9 500 mètres de "Vallée de l'Authie". ZPS (natura2000 oiseaux): 200 mètres de « Marais arrière-littoraux Picards », 6000 mètres de « Estuaires Picards : baie de Somme et de l'Authie »
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Utilisation de planches de bois amenées par l'entreprise réalisant les travaux (450 m).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur la flore présente sur la berge côté camping (peu d'espèces présentes) (voir photos). Présence d'une structure en bois déjà en place. Le projet et les travaux ne sont limités qu'à la rive côté camping. Les travaux n'empiéteront pas de l'autre côté de la rive. Le débit lent indique que la partie du cours d'eau du site n'est pas une zone de fraie.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve sur un PPRN submersion marine/recul du trait de côte. Cependant, le site se trouve dans le zonage "prescription hors zone d'aléa" du PPRN. De plus, le site ne se trouve pas dans l'aléa de submersion marine.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Quelques véhicules type camionnette pour acheminer les planches au niveau du camping. La circulation ne sera pas impactée.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Source de bruit limitée lors des travaux aux viseuses donc peu émettrices de bruit. Travaux en période diurne.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Reste éventuel de planches de bois repris par l'entreprise. Très peu en quantité.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Lavage des waders après chaque utilisation. Limitation du chantier à la berge du camping, le chantier n'empiètera pas sur la deuxième berge qui restera naturelle. Mise en place de parterre de terre naturelle à la fin du projet pour essayer de retrouver une berge naturelle. Pas d'engins de chantier ou d'engins mécaniques utilisés. Les viseuses seront à batterie. Travaux hors période de fraie (entre mars et septembre).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet permettra de stopper l'érosion des berges du ruisseau de Favières afin de sécuriser le camping, il est donc nécessaire. Le cours d'eau est très envasé, il possède peu d'intérêt pour la faune de type poisson. La berge côté camping présente déjà une structure en bois et peu d'espèces sont présentes sur cette partie de la berge. Les travaux n'empièteront pas sur l'autre rive (accès par le camping et le pont derrière le camping). Le cours d'eau possède un débit très lent, une consolidation des berges n'impactera pas le débit. Le but du site après la consolidation est de redonner un caractère naturel à la berge en favorisant une recolonisation spontanée de la berge. Il n'y a pas de projet prévu sur la berge après consolidation, le but étant juste sa consolidation. Une évaluation faune/flore poussée de la berge concernée serait peu utile à la vue du peu d'espèces qui y est présentes (voir photos) et de l'engorgement du site à ne pas empiéter sur l'autre rive du cours d'eau lors des travaux.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Devis des travaux

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Favières

le, 12/12/2019

Signature


LES PRAIRIES DE LA MER
Parc Résidentiel de Loisirs
Siège Social : 12604, rue de Mazurette
80140 FAVIÈRES
Tél : 03 22 27 01 90 - Fax : 03 22 27 21 49
SAS - Société par actions simplifiée
Au capital de 400 000 €
RC Abbeville - N° 993 269 545 00038 - NAF 55.40.2